

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2008**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents et représentés :	15
Absents excusés	1
Absents	0
Date de la convocation	17 mars 2008
(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)	

L'an deux mil huit et le **vingt et un mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents :

Mme Christiane THIBERT, Mme Solange DUMAS, M. Christian HARTWICH, M. Franck FURTIN, M. Marc MONFRAY, Pascal GUILLON, Jean-Pierre BOURGEOIS, Benoît JABOULET, Claude ROLLIN, Michel ARIES, Martine LHUILLIER, Colette BERGER, Dominique VIOT, Nicole NAVARRO.

Absente excusée:

Mme Patricia DUBOIS avec pouvoir à Franck FURTIN

Secrétaire de séance Mme Claude ROLLIN

**DETERMINATION DES
COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire propose la création de quatre commissions principales :

- **Urbanisme/environnement** : travaux, marchés, appels d'offre, entretien des locaux, voirie, Plan Local d'Urbanisme
- **Finances** : budget, impôts
- **Action sociale** : école, aide sociale, CCAS, garderie périscolaire, cantine
- **Communication** : relation avec les associations, lettre d'information, bulletin annuel, affichage, site internet

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité des membres présents et représentés la liste des commissions ci-dessus.

**ELECTION DES DELEGUES ET RESPONSABLES DES
COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire désigne les présidents des commissions nouvellement créées :

- **Urbanisme** : M. Franck FURTIN (3^{ème} adjoint)
Cette commission sera composée :
de 3 titulaires : Jean-Pierre BOURGEOIS, Colette BERGER, Martine LHUILLIER
de 3 suppléants : Patricia DUBOIS, Pascal GUILLON, Nicole NAVARRO
- **Finances** : M. Christian HARTWICH (2^{ème} adjoint)
Cette commission sera composée :
de 3 titulaires : Solange DUMAS, Dominique VIOT, Martine LHUILLIER
de 2 suppléants : Marc MONFRAY, Pascal GUILLON

- **Action sociale** : Solange DUMAS (1^{ère} adjointe)
Cette commission sera composée :
de 4 titulaires : Christiane THIBERT, Solange DUMAS, Claude ROLLIN, Michel ARIES
de 4 suppléants : Nicole NAVARRO, Christian HARTWICH, Jean-Pierre BOURGEOIS,
Benoît JABOULET.

Pour le CCAS, 8 membres extérieurs au conseil seront sollicités.

Pour participer au conseil d'école, Benoît JABOULET sera titulaire et Michel ARIES sera suppléant.

- **Communication** : Marc MONFRAY (4^{ème} adjoint)
Cette commission sera composée :
De 2 titulaires : Benoît JABOULET, Nicole NAVARRO
De 3 suppléants : Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Claude ROLLIN

<p style="text-align: center;">ELECTIONS DES DELEGUES DES COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES</p>

- **Communauté de communes**
3 titulaires : Christiane THIBERT, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO
3 suppléants : Claude ROLLIN, Christian HARTWICH, Michel ARIES
- **Syndicat des eaux**
2 titulaires : Christiane THIBERT, Christian HARTWICH
2 suppléants : Pascal GUILLON, Martine LHUILLIER
- **SIVU du Collège**
1 titulaire : Benoît JABOULET
1 suppléant : Dominique VIOT
- **SIEA**
1 titulaire : Marc MONFRAY
1 suppléant : Franck FURTIN
- **SCOT Val de Saône**
1 titulaire : Christiane THIBERT
1 suppléant : Colette BERGER
- **SMIDOM**
1 titulaire : Christiane THIBERT
1 suppléant : Christian HARTWICH
- **DIPAS**
1 titulaire : Michel ARIES
1 suppléant : Nicole NAVARRO
- **Haies vives**
1 titulaire : Martine LHUILLIER

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET SIGNATURES

Madame le Maire accorde une délégation de fonction à chacun des 4 adjoints dans le domaine qui lui a été confié.

A savoir :

Mme Solange DUMAS, 1^{ère} adjointe, délégation de fonction pour l'action sociale
M. Christian HARTWICH, 2^{ème} adjoint, délégation de fonction pour les finances
M. Franck FURTIN, 3^{ème} adjoint, délégation de fonction pour l'urbanisme
M. Marc MONFRAY, 4^{ème} adjoint, délégation de fonction pour la communication.

De plus, Mme Solange DUMAS et M. Christian HARTWICH auront la qualité d'officier d'état-civil et d'officier de police judiciaire. De ce fait ils auront délégation de signatures.

VOTE DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Madame le Maire propose la répartition des indemnités comme suit :

- Le maire de la commune de Garnerans (710 habitants) percevra 31% de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L2123-23 du CGCT),
- Le 1^{er} adjoint percevra 6.90% de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L2123-23 du CGCT),
- Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint percevront 5.18 % de l'indice 1015 (taux figurant à l'article L2123-23 du CGCT).

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité des membres présents et représentés le montant des indemnités proposées.

DELEGATIONS AU MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 2) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- 9) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 11) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 12) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1500 euros autorisé par le conseil municipal

INFORMATIONS

Madame Le Maire informe les conseillers :

- ✓ **Planning des réunions :** il est décidé que les séances du conseil municipal se dérouleront le dernier vendredi de chaque mois à 20 h 30. Prochaine réunion le 25.04.2008.
- ✓ **Horaires secrétariat de mairie, accueil du public, permanence du Maire**
En ce qui concerne les horaires de l'accueil au public, la commission communication étudiera la question.
La permanence du Maire sera le lundi de 10 h 30 à 12 h 00, le mercredi de 08h30 à 10 h 30 comme précédemment et le vendredi elle se déroulera de 16 h 30 à 18 h 30 avec possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires.
- ✓ **Dossiers en cours :**
 - *Les Chalets de Jessy :* L'abri-bus du Picollet commandé par M. PICARD devra être livré et posé. En ce qui concerne l'abri du Bourg dont la commande avait été suspendue, une discussion sera entamée avec l'entreprise pour savoir ou en est le dossier.
 - *Travaux des Leynards :* une réunion de chantier a eu lieu le lundi 17/01/08 avec Solange DUMAS et Jean-Pierre BOURGEOIS.

La séance du conseil est levée à 11h40

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Madame le Maire,
Christiane THIBERT**

Christiane THIBERT

Solange DUMAS

Christian HARTWICH

Franck FURTIN

Marc MONFRAY

Pascal GUILLON

Jean-Pierre BOURGEOIS

Benôit JABOULET

Patricia DUBOIS

Claude ROLLIN

Michel ARIES

Martine LHUILLIER

Colette BERGER

Dominique VIOT

Nicole NAVARRO